

Règlement du concours de soupe

Article 1 – Objet

La Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray organise un concours de soupe dans le cadre de la fête de la soupe. Elle aura lieu le 31 octobre de 14h à 18h au centre socioculturel Georges-Déziré. Les participant-es sont attendu-es à 14h. Le résultat sera annoncé à 17h.

Article 2 – Participants

Le concours est ouvert à tous et toutes, petits et grands, cuisiniers du dimanche comme fins gourmets. La participation peut être individuelle ou en équipe.

Article 3 – Inscriptions

- L'inscription est gratuite, mais obligatoire avant le 29 octobre 2026, à l'accueil du centre socioculturel Georges-Déziré ou au 02 35 02 76 90.

Article 4 – Préparation des soupes

- Chaque participant-e prépare sa soupe à la maison, en respectant les règles d'hygiène et de conservation.
- Si les participant-es le souhaitent, ils pourront préparer leur soupe à l'espace du bien manger, rue Gambetta le vendredi et le samedi matin. Le matériel de cuisine est prêté. Les créneaux sont réservables au moment de l'inscription pour le concours.
- La soupe devra être apportée le jour du concours, prête à être réchauffée.
- Le centre mettra à disposition des réchauds pour permettre le réchauffage sur place, les candidats peuvent prévoir leur moyen de chauffage.
- Les participant-es doivent prévoir une quantité suffisante pour la dégustation par le public : 2 litres minimum.
- Les soupes peuvent être salées ou sucrées, chaudes ou froides.
- Il est interdit d'utiliser des ingrédients non alimentaires ou dangereux.
- Chaque participant-e devra indiquer le nom de sa soupe. Tous les ingrédients doivent être listés par écrit, en particulier ceux pouvant causer des allergies.

Article 5 – Déroulement du concours

- Les soupes seront présentées par le candidat-e
- Chaque visiteur et visiteuse de la fête pourra déguster et voter pour sa soupe préférée de 14h à 16h30.
- Le centre Georges-Déziré fournira des contenants pour la dégustation.

Article 6 – Récompenses

Les 3 premiers recevront un panier de légumes. La louche d'or sera remise à la soupe qui obtiendra le plus de points.

Article 7 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.